



À qui incombe une livraison de mobilier compliquée?

Par **georges jaimés**, le **22/04/2024** à **09:19**

Bonjour

Je dois me faire livrer du mobilier dont un canapé. J'ai un doute quant à la dimension de celui-ci pour passer ce canapé par la porte du séjour car il me semble un peu grand pour ce faire. Je n'ai aucune certitude pour le moment car je ne suis pas spécialiste, mais si au pire, ce canapé ne passe pas, puis-je refuser la livraison?

Merci pour vos réponses

Par **Visiteur**, le **22/04/2024** à **10:04**

Bonjour,

C'est à vous d'organiser la livraison et de vérifier que le canapé peut être installé dans vos locaux. LME plus souvent les CGV du fournisseur précisent "livraison au pied de l'immeuble".

Vous ne pouvez en refuser la livraison que s'il est non conforme ou endommagé.